

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE DES COMMISSIONS AURA FFESSM

24 NOVEMBRE 2024

Rapport de la Commission Médicale et de Prévention

Présenté par Charles Mercier-Guyon

UNE COMMISSION EN SOMMEIL DEPUIS 2 ANS

- SUPPRESSION QUASI COMPLÈTE DU RÔLE DU MÉDECIN FÉDÉRAL DANS LA VALIDATION DES CACI.
- RÔLE DES MÉDECINS LIMITÉ MAINTENANT À L'EXAMEN MÉDICAL POUR LA REPRISE DE LA PLONGÉE APRÈS ACCIDENT, POUR LA PLONGÉE AU TRIMIX HYPOXIQUE, POUR L'APNÉE EN PROFONDEUR AU-DELÀ DE 6 MÈTRES EN COMPÉTITION
- DE CE FAIT, DE NOMBREUX MÉDECINS FÉDÉRAUX SE SONT DÉSINTÉRESSÉ DE CE RÔLE OU ONT PRIS LEUR RETRAITE « FÉDÉRALE ».
- RETRAIT DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS (YVES LECUYER ET CAROLINE CROSS)
- PERTE DE L'ADRESSE MAIL FÉDÉRALE DEPUIS PRÈS DE 2 ANS
- PAS D'ACCÈS AU SITE WEB AURA POUR SA PARTIE MÉDICALE



OBSTACLES ACTUELS AU REDÉMARRAGE

- LES QUELQUES DEMANDES D'INSCRIPTIONS DE MÉDECINS FÉDÉRAUX NE PEUVENT PAS ÊTRE TRAITÉES (INSCRIPTION SUR LA LISTE RÉGIONALE IMPOSSIBLE, AFFECTATION D'UN NUMÉRO DE MÉDECIN FÉDÉRAL IMPOSSIBLE)
- NÉCESSITÉ TRÈS URGENTE D'UNE ADRESSE MAIL FÉDÉRALE POUR LE PRÉSIDENT DE LA CMPR ET SES ÉVENTUELS VICE PRÉSIDENTS, SECRÉTAIRE ETC...
- CONTACT À RECONSTRUIRE SANS DÉLAI AVEC LES CODEP POUR METTRE EN PLACE DES RÉUNIONS D'INFORMATIONS DANS LES DÉPARTEMENT (PAR VISIO EN GÉNÉRAL)
- PARTICIPATION DES MÉDECINS À DES ÉTUDES DE DOSSIERS D'APTITUDE AVEC LE SOUTIEN DES MEMBRES DE LA CMPN



- IL EST IMPOSSIBLE POUR LES PRÉSIDENTS DE CMPR DE CONTACTER LES 7249 MÉDECINS D'Auvergne Rhône Alpes pour leur demander s'ils sont intéressés
- PLUSIEURS CMPR ONT CHOISI DE PROCÉDER AUTREMENT :
- SEULS LES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX, LES CLUBS ET LES SCA CONNAISSENT DES MÉDECINS SUR LEUR TERRITOIRE QUI POURRAIENT ÊTRE INTÉRESSÉS PAR UNE ACTIVITÉ FÉDÉRALE OU PAR UNE AIDE AU SUIVI MÉDICAL DES PRATIQUANTS.
- LES FUTURS MÉDECINS FÉDÉRAUX OU CONSULTANTS SERONT CEUX DONT LES CLUBS, CODEP ET SCA NOUS COMMUNIQUERONT LES COORDONNÉES ET QUE NOUS CONTACTERONS AUSSITÔT.

UNE NOUVELLE APPROCHE À DÉVELOPPER: DEUX TYPES DE MÉDECINS

- 1/ DES MÉDECINS FÉDÉRAUX LICENCIÉS, PRATIQUANTS NIVEAU 2 SCAPHANDRE OU ACTIVITÉS SPORTIVES FÉDÉRALES
- POUVANT S'IMPLIQUER DANS LES ACTIVITÉS FÉDÉRALES
les futurs médecins fédéraux ou consultants seront ceux dont ils me communiqueront les coordonnées et que je contacterai aussitôt.
- 2/ DES MÉDECINS « CONSULTANTS » DISPOSANT OU NON D'UN CABINET MÉDICAL DE CONSULTATION (RETRAITÉS, SALARIÉS ACCEPTÉS) POUVANT DONNER DES AVIS SPÉCIALISÉS (ORL, GYNÉCO, PNEUMOLOGUES, NEUROLOGUES, MÉDECINS DU SPORT ETC) AVEC EXAMEN MÉDICAL OU SUR DOSSIER, NON FORCÉMENT LICENCIÉS, MAIS INVITÉS PAR LES CLUBS À DÉCOUVRIR OU REPRENDRE UNE ACTIVITÉ AVEC NOUS

NOUVELLES APPROCHES À DÉVELOPPER OU À CRÉER

- ELECTION DU PRÉSIDENT DE LA CMPR PAR LES CLUBS ET NON PLUS PAR SES PAIRS
- INTÉRÊT D'AVOIR DES ÉCHANGES ENTRE CTR, CTD ET LA CMPR ET MÉDECINS DES DÉPARTEMENTS POUR SUIVRE ENSEMBLE LES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES ET DISCUTER AVEC LES CADRES DES QUESTIONS MÉDICALES QU'ILS SE POSENT FRÉQUEMMENT EN PARTICULIER LORS DES FORMATIONS
- MIEUX PRENDRE EN COMPTE LES PRATIQUANTS À PROFIL PARTICULIER : SENIORS, SPORT SANTÉ, PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP PHYSIQUE, PSYCHIQUE OU COGNITIF
- MIEUX PRENDRE EN COMPTE LES DEMANDES DES PRATIQUANTS D'ACTIVITÉS DE COMPÉTITION

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

